

Votre interlocuteur : service relations sociales

Madame et Messieurs les Secrétaires et
Présidents des organisations syndicales UNSA,
UNICAT, CGT Métropole, CGT Stepci, UFICT-
CGT, CFDT, CFTC, SNT-CFE-CGC, FO, SUD
et FA de la Métropole de Lyon,

Objet Suite réunion 20 juin 2024

Nos réf. 2024-7

Madame et Messieurs,

Comme je m'y suis engagée, je reviens vers vous suite à notre réunion de ce jeudi 20 juin matin, concernant la gestion des recrutements et la confirmation de fin de certains contrats en Accroissement Temporaire d'Activité (ATA).

Notre exécutif est soucieux, depuis sa prise de fonction, de permettre aux services de mettre en œuvre les politiques publiques. Nous avons ainsi assumé des évolutions conséquentes de la masse salariale de la collectivité de +5% en 2022 et +4,9% en 2023. Par ailleurs, nous avons mis en place depuis le début du mandat un certain nombre de mesures fortement attendues (la revalorisation du ticket restaurant et de la participation employeur à protection complémentaire – volet santé, la mise en œuvre du forfait mobilité durable, la revalorisation des filières sociales et médico-sociales, prime pouvoir d'achat, revalorisation exceptionnelle de l'intéressement collectif...) tout en absorbant les mesures nationales réglementaires.

Concernant les postes permanents, il me semble important de rappeler que nous en avons créé 252 par délibérations du Conseil de la Métropole entre 2021 et 2024, en complément de transformations de postes qui ont pu être réalisées et de la création de 48 postes non permanents.

Face au contexte de difficultés de recrutement, qui touche l'ensemble des collectivités locales, nous avons également demandé aux services RH de mettre en œuvre une politique de ressources humaines volontaire qui s'est traduite par la possibilité de recruter notamment des ATA ou des contrats de remplacements, le temps de pourvoir nos postes permanents. Parallèlement le recrutement d'agents contractuels sur postes permanents a été assoupli, au regard de la faible attractivité de la fonction publique, et de la diminution constante du nombre de lauréats aux concours.

Depuis l'automne 2023, nous constatons, une accélération des recrutements sur postes permanents. Ainsi, notre taux de vacance qui s'élevait depuis le début du mandat à 10 ou 11%, s'établit en mai 2024 à 7,3%. Sur DSHE, périmètre qui vous interroge particulièrement, ce taux de vacance est tombé à 6,2% en mai 2024.

En effet, entre septembre 2023 et mai 2024, nous avons recruté 250 nouveaux agents métropolitains sur des postes permanents. Sur cette même période, le nombre d'agents en contrat pour ATA a augmenté de 55 pour atteindre 369 contrats en mai 2024.

Afin de respecter le cadre budgétaire fixé, la direction générale a décidé, en responsabilité, d'analyser les besoins en emplois non permanents des services au regard des recrutements effectués sur postes permanents.

Si la fin de 206 contrats en ATA, à leur échéance, a bien été confirmée, la direction générale a également autorisé le renouvellement ou l'ouverture de 175 emplois en accroissement temporaire. Pour votre bonne information, 10 contrats initialement réalisés en ATA, ont également été confirmés pour un recrutement sur poste permanent.

Concernant les recrutements sur postes permanents, ils ont été gelés, le temps de cette analyse. Ils ont désormais vocation à être réouverts, avec la réaffirmation d'une priorité aux recrutements internes. Par ailleurs, il n'a jamais été envisagé de ne pas renouveler les agents contractuels positionnés sur postes permanents.

Les agents qui ont eu une expérience à la Métropole en CDD ou en ATA, peuvent bien entendu candidater sur les postes ouverts.

Ces décisions de la Direction Générale sont aujourd'hui nécessaires, car si nous sommes prêts à porter devant le Conseil de la Métropole un protocole d'accord sur de nouvelles mesures de revalorisations salariale à destination du personnel, cela ne peut se faire que dans un cadre budgétaire maîtrisé et une enveloppe de 13,5 millions d'euros d'ici la fin du mandat.

J'espère, par ces éléments, avoir pu répondre à vos interrogations et inquiétudes. Les services de la collectivité restent, comme évoqué ce matin, à votre disposition, pour toute situation particulière que vous souhaiteriez évoquer.

Je vous prie de recevoir, Madame et Messieurs, mes salutations.

Zémorda Khélifi
Vice – Présidente en charge des
Ressources Humaines



Copies :
Président
Cabinet
DGS
DRHMG – DGA
DRHMG – DRH